

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 21/22 (1913)

Heft: 1

Rubrik: Société militaire sanitaire suisse : sujets de concours pour 1913/1914

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

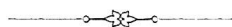
30 compresses grandes, moyennes et petites,
5 frondes,
125 pièces au total.

Nous ne pouvons livrer ni des pièces séparées, ni de plus petites quantités.

Un assortiment pareil à celui indiqué plus haut coûterait environ 12 fr., tandis que nous pouvons le livrer au *prix ex-*

ceptionnel de 3 fr., mais une même section ne peut recevoir plus de deux assortiments. Nos livraisons se feront par ordre de réception des commandes, aussi prions-nous les sections de s'inscrire dès que possible, afin de pouvoir bénéficier de cette occasion.

Secrétariat général de la Croix-Rouge,
Berne, Laupenstrasse, 8.



Société militaire sanitaire suisse. Sujets de concours pour 1913/14

1° Pour sous-officiers :

- a) De quelle manière le sous-officier doit-il s'occuper, en dehors du service militaire, en vue de rester à la hauteur de sa tâche?
- b) Quelle est la tâche du sous-officier des troupes sanitaires, auprès de la troupe ou de la compagnie sanitaire, dans le combat de défense? (Combat pour une position fortifiée.)

2° Pour les appointés et soldats :

Que doit savoir le soldat des troupes sanitaires: sur l'effet du projectile de l'infanterie ou de l'artillerie. Sur la manière de traiter les blessures occasionnées par ces projectiles?

3° Pour le landsturm :

Quelle est, pendant la guerre, la tâche de l'infirmier du landsturm?
Comment doit-il s'y préparer?

4° Sujet libre.

Extrait du Règlement

pour les concours écrits institués par la Société militaire sanitaire suisse.

Art. 1. — Il est institué par la Société militaire sanitaire suisse des concours de travaux écrits annuels.

Art. 2. — Ces concours sont réservés aux membres de la Société militaire sanitaire suisse.

Art. 3. — Les travaux de concours seront remis au Comité central le 1^{er} mars au plus tard, pour être transmis de suite au jury.

Art. 4. — Les travaux porteront en place de signature une devise qui sera répétée sur une enveloppe cachetée renfermant les: nom, prénom, grade, incorporation du concurrent, ainsi que la désignation de la section à laquelle il appartient.

Art. 5. — Les travaux seront écrits très lisiblement sur un seul côté du papier, en laissant une marge d'un tiers de la page pour les observations.

Art. 6. — Les envois retardés ne pourront pas être pris en considération.

Art. 7. — Des diplômes ou certificats seront remis aux lauréats des concours.

Art. 8. — Les travaux primés deviendront la propriété de la Société militaire sanitaire suisse, qui pourra les

faire publier dans les organes de la Croix-Rouge.

Au nom du Comité central de la Société
militaire sanitaire suisse :

Le Président,	Le Secrétaire,
<i>U. Labhart.</i>	<i>F. Benkert.</i>

Rapport du comité de l'Ambulance Vaud-Genève pour la Grèce.

L'idée d'envoyer en Grèce une Ambulance suisse chargée de secourir les blessés de la guerre balkanique (1912-1913), est due à l'initiative privée, ainsi que la première impulsion pour mettre à exécution les plans primitifs.

Le Comité de l'Ambulance dont il est question a été formé par les bonnes volontés, prises surtout dans les cantons de Vaud et de Genève parmi les notabilités médicales et chirurgicales, ainsi que par les présidents et membres des sections des Croix-Rouges correspondantes.

Dans une séance générale, il fut décidé de l'envoi, sous la direction du Dr Albert Reverdin, de Genève, d'une mission dont on ne pouvait pas encore fixer l'importance, car les souscripteurs qu'on avait décidé de prier n'avaient pas encore manifesté dans quelles proportions ils désiraient s'inscrire. Néanmoins, dans le Comité, certaines personnalités eurent le courage de préjuger de la générosité de leurs compatriotes et la formation de l'Ambulance fut décidée.

Nous devons ajouter que la collecte faite spécialement dans les cantons de Vaud et de Genève, pour couvrir les frais de notre expédition, dépassa nos prévisions; en sorte que nous sommes heureux, aujourd'hui, de pouvoir remercier les généreux donateurs, en leur fournissant, de

façon succincte, un rapport explicatif des dépenses faites en leur nom.

Il fut décidé, car telle était l'impression du moment, de partir dans le plus bref délai, afin, s'il en était temps encore, d'être utile à l'armée, ou même aux civils dont le pays avait été dévasté par la guerre.

En 8 jours, on rassembla le matériel nécessaire pour une action importante, comme en avait décidé le Comité en seconde séance; ceci pour expliquer les sommes assez considérables destinées à couvrir les frais d'achat d'un matériel complet. Quatorze Suisses et Suissesses furent équipés et pouvaient, le 9 novembre, s'embarquer à Genève pour Marseille, tandis que le matériel les avait déjà devancés sur cette même route.

Le personnel de l'Ambulance de la Croix-Rouge suisse, section Vaud-Genève, se composait alors de:

1. Dr Albert Reverdin, né à Genève le 12 mai 1881, de Genève;
2. Dr Georges Porte, né le 5 septembre 1879, Plainpalais-Genève, capitaine-médecin, bat. 88;
3. Dr Alfredo Vella, né à Faïdo le 16 mars 1883, de Bedretto (Tessin);
4. Dr Marie Feyler, née à Lausanne le 24 septembre 1864, de Romanel;
5. Dr Flournoy Henri, né à Genève le 28 mars 1886, de Genève;
6. Claire Combe, née à Aigle le 25 février 1870, d'Orbe;
7. Hélène Wagnière,